

## ASSOCIATION ALLIANCE PROVENCE Réseau Régional des AMAP Association Loi 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée par le Décret du 16 août 1901 Siège social : 17, rue Daniel Melchior – 83000 TOULON

#### AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2012

Les membres de l'Association ALLIANCE PROVENCE Réseau Régional des AMAP (adhérents du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012) sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le

### **SAMEDI 6 JUILLET 2013 à 9 H 15**

# MAISON DE QUARTIER DU CABOT - 24, boulevard des Aliziers - 13009 MARSEILLE

à l'effet de délibérer sur L'ORDRE DU JOUR suivant :

## 1. Présentation et Approbation

- du rapport moral des Co-Présidents
- du rapport d'activité de l'exercice 2012
- des comptes de l'exercice 2012
- du Rapport du Commissaire aux Comptes Titulaire sur l'exercice 2012
- du budget prévisionnel 2013
- du projet d'orientation 2013

#### 2. DEMISSIONS - NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS DANS LES DIVERS COLLEGES :

✓ Prise en compte des démissions des administrateurs :

Démissions :

Collège A : AMAP DÉSIR DE BIO

Collège D : Brigitte APOTHELOZ - Elisabeth BARRAU

✓ Prise en compte du tiers sortant (mandats se terminant le 6 juillet 2013)

Tiers sortant:

Collège A: AMAP DE MOULIN DE REDON – AMAP'ORTE

Collège B : Jérôme LAPLANE

Collège C : APEAS – BIO DE PROVENCE Collège D : André LOPEZ – Alain RICHARD

✓ Nominations des nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires et des sièges laissés vacants en raison des fins de mandats.

Candidatures : Collège B : Le GAEC des VALLONS

# 3. DELEGATION DE POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS D'APPLICATION DES RESOLUTIONS ADOPTEES

Documents à la disposition de tous les membres

Sur le site de l'Association ALLIANCE PROVENCE Réseau Régional des AMAP (http://allianceprovence.org)

\*\*\*

Au siège administratif de l'Association

Tout adhérent ne pouvant venir à l'A.G. peut donner une procuration à un autre adhérent du même collège, lui précisant si nécessaire ses instructions.

Le nombre de procurations par collège est de :

- √ 1 procuration pour les adhérents au collège A (AMAP)
- √ 2 procurations pour les adhérents aux collèges B (producteurs) et C (partenaires)
- √ 3 procurations pour les adhérents au collège D (consomm'acteurs)

Denis CAREL, Co-président

Cédric LOEFFLER, Co-président

TO